

Comité syndical du 16 novembre 2020

DELIBERATION N° 20-030

Objet : Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Le seize novembre deux mille vingt à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Sont présents :

Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Michèle BERTHY	Déléguee du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguee du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguee de la CC Carnelle Pays de France
	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine

Ont donné pouvoir :

	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON
Publication ou notification :	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Paris a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE

Sont absents :

	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°20-030,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

CONSIDERANT les candidatures en qualité de membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), de :

- | | |
|--------------------------------|----------------------|
| - Mme Marie-Christine CAVECCHI | - M. Éric BAERT |
| - M. Gérard SEIMBILLE | - Mme Djida TECHTACH |
| - M. Jean-Pierre DORE | |

CONSIDERANT les candidatures en qualité de membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), de :

- | | |
|-----------------------------|--------------------------|
| - M. Arnaud BAZIN | - M. Matthieu LAURENT |
| - Mme Christiane AKNOUCHE | - M. Philippe VANDEPUTTE |
| - M. Jean-Christophe POULET | |

Sur proposition d'un de ses membres, le comité syndical retient à l'unanimité que l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public s'effectue à main levée.

Le comité syndical procède au vote. Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 13 représentant 116 voix.

Votants : 13 délégués représentant 116 voix.

Suffrages exprimés : 116 voix exprimées.

Les candidatures obtiennent 116 voix.

Vu les résultats du scrutin :

RAPPELLE que la Commission de Délégation de Service Public, en charge d'ouvrir les plis et d'émettre un avis sur les candidatures et les offres, est présidée par le Président du syndicat mixte ou son représentant dûment mandaté ;

APPROUVE la désignation de cinq membres titulaires de la Commission de Délégation de Service Public :

- | | |
|--------------------------------|----------------------|
| - Mme Marie-Christine CAVECCHI | - M. Éric BAERT |
| - M. Gérard SEIMBILLE | - Mme Djida TECHTACH |
| - M. Jean-Pierre DORE | |

Et la désignation de cinq membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public :

- | | |
|-----------------------------|--------------------------|
| - M. Arnaud BAZIN | - M. Matthieu LAURENT |
| - Mme Christiane AKNOUCHE | - M. Philippe VANDEPUTTE |
| - M. Jean-Christophe POULET | |

PRECISE que le comptable du syndicat mixte, un représentant du Ministre chargé de la concurrence et le Directeur général du syndicat mixte siègent également à la commission avec voix consultative ;

DONNE pouvoir au Président et au Directeur général, chacun pour ce qui les concerne, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre Édouard EON

